



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, les conseillers, M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, M. LE COZE Lucien.

Absents :

Absents et excusés:

Madame Fanny DA MOTA a donné pouvoir à Madame Marie-Christine ROLLET,

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 17 _ 2022

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12 dont 1 P

Pour : 12 dont 1 P

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20/06/2022

**OBJET : ADAPTATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION DE LA
SALLE POLYVALENTE COMMUNALE**

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 077-217700731-20220628-DE_017_2022-DE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 17 mars 1987 décodant de la gestion de la location du bâtiment de la salle polyvalente de la commune,

Vu l'arrêté Municipal 252 concernant l'autorisation d'ouverture de la nouvelle salle polyvalente au public en date du 23 juillet 1994,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29-11- 2002 fixant les tarifs de location et modifiés depuis,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2009 fixant les modifications du règlement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021 fixant les modifications des tarifs de la salle polyvalente,

Après avoir entendu les explications de monsieur Denis GRANDET adjoint au Maire, en charge des animations.

Le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** la modification du règlement concernant la location que pour les week-ends sans modification des tarifs (règlement modifié et tarifs joints).

Pour : 11+1P

Contre : 0

Abstention : 0

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Au Service de Gestion Comptable de Provins

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 28 juin 2022

Pour le maire et par délégation
le 1er adjoint
JM. FONTAINE



RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 077-217700731-20220628-DE_017_2022-DE